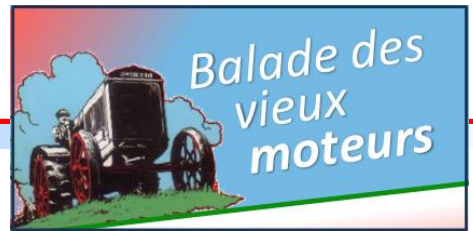




22-23
JUIN 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION (1/2)

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons d'envoyer votre inscription avant le **5 juin 2024** au plus tard (inscription, règlement et décharge de responsabilités signés et règlement de tous les repas en sus par chèque au nom de l'association l'Epi).

Votre inscription ne sera validée que lorsque tout sera complet.

Oriou Christine - Balade des Vieux Moteurs 59, rue du Souillet, 27290 ECAQUELON

1 Bulletin par Véhicule

VEHICULE

Attention à l'âge du véhicule ! Ne seront acceptés que les véhicules d'avant 1970 !

Marque : Type : Année :

N° immatriculation : N° Police Assurance :

PARTICIPANT(s) à la Balade

CHAUFFEUR : Nom: Prénom :

N° Permis de conduire :

Adresse complète :

Tél : Mail :

Je déclare dégager l'association l'épi de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommage sans aucune exception ni réserves, causés par moi-même ou par autrui, personnes, animaux, véhicules et plus généralement tous objets et biens quelconque rencontrés sur le parcours. Conscient que ma présence sur la balade des 22&23 juin 2024 et celle de mes accompagnateurs entraînent des risques pour eux, moi-même et mon véhicule, j'accepte ces risques en pleine connaissance de cause et je renonce à tout recours contre l'association l'Epi.

Je m'engage à ne prendre à bord de mon véhicule aucun passager qui n'aurait pas signé un dégageant de responsabilité et si ce n'était pas le cas, je dégage l'association l'épi de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit concernant ce passager.

Je m'engage à respecter toutes les règles du code de la route et notamment celles concernant le taux d'alcoolémie et l'usage de produits illicites. Je m'engage à respecter les consignes de sécurité ainsi que les demandes des quads et motos de sécurités chargées d'encadrer la balade et notamment de sécuriser les carrefours.

Je déclare que moi-même et mes passagers sommes assurés contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à nous-mêmes ou à des tiers. Je déclare être en possession du permis de conduire de la catégorie du véhicule en cours de validité.

Noms des accompagnants sur le véhicule :

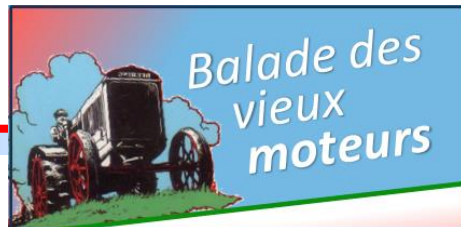
.....

Fait à Bouquetot, le..... 2024

SIGNATURE avec la mention « lu & approuvé »



22-23
JUN 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION (2/2)

Règlement de la Balade des Vieux Moteurs

organiseurs se réservent le droit de refuser toute inscription pour quelque raison que ce soit, sans avoir à se justifier et ce jusqu'au jour même de la manifestation. Seules les personnes inscrites avant le 5 JUIN 2024 pourront participer à la balade des vieux moteurs. Aucune inscription ne sera prise le jour du départ. Aucune inscription ne sera remboursée en cas de désistement.

Cette manifestation est ouverte à tous vieux moteurs de plus de 40 ans. L'esprit de ce rassemblement exclut toute notion de compétition, de classement et se veut être amical et convivial. Les

Organisation : L'inscription est soumise à une participation. Cette inscription est également soumise à la fourniture des documents (assurance, carte grise et permis de conduire et décharge de responsabilités) Les participants s'engagent à respecter les consignes suivantes pendant le déroulement de la manifestation : Vitesse limitée à 8 km/heure maximum Un passager par véhicule si celui est adapté. Circulation en file indienne le long du bord droit de la chaussée, une distance de sécurité entre chaque véhicule permet le dépassement. Se souvenir que notre convoi n'est pas prioritaire. La manifestation est signalée par un véhicule banalisé en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule est strictement interdit. Un groupe de motards et quads encadrent le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes.

Interdictions : Les caisses 3 points ou remorques ou tout autre attelages sont interdit. Tout bagage doit être confié au tracteur et sa remorque qui sert de vestiaire et qui ne sera ouvert qu'au lieu de bivouac. L'accès à la balade des vieux moteurs est interdit à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de substance illicite. Toute consommation d'alcool ou de substances illicites est interdite lors de la balade. Suivre ces règles est nécessaire pour la garantie de la sécurité. En cas de non-respect de ces règles, l'organisateur est autorisé à exclure les participants de la manifestation. Un remboursement du prix de la manifestation est impossible dans ces cas là.

Comportement et attitude : L'équipe organisatrice étant composée de bénévoles, il ne sera toléré de la part des participants aucun geste ou parole désobligeante à leur égard, le contrevenant s'exposant à une exclusion immédiate. Assurances: Le participant déclare être assuré en responsabilité civile et pour son véhicule. Les organisateurs ne seraient être tenus pour responsables des vols et détériorations commis sur les véhicules ou leur contenu, ainsi que pour tout dommage corporel ou matériel survenu lors de la balade.

Réclamations : Du fait du caractère amical de cette manifestation, aucune réclamation ou dédommagement ne sera admis, notamment en cas d'exclusion. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve le présent règlement et les directives imposées par l'organisation.

J'approuve et accepte le règlement suivant

SIGNATURE (de tous les participants)

Participation

Tarif pour les roulants : Ce forfait comprend le sac de voyage, le repas du samedi soir, petit déjeuner et déjeuner du dimanche. Pour le samedi midi, c'est à vous de prévoir votre panier repas.

Chauffeur participant à la Balade :

| | |
|--|-------------|
| Adhérent actif : | Gratuit |
| Adhérent non actif : (membre depuis 1 ans au moins) | X 40€ |
| Non Adhérent : | X 55€ |

Repas accompagnateurs

| | |
|-------------------------|--------|
| Samedi soir : | |
| Adulte / repas : | X 22 € |
| - de 10 ans : | X 12 € |
| Dimanche midi : | |
| Adultes / repas : | X 18 € |
| - de 10 ans : | X 12 € |

TOTAL à régler :

Chèque à l'ordre de l'EPI ou espèces remis au trésorier

Date limite d'inscription : 5 juin 2024

Au delà, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription sans avoir à se justifier